

## 593 candidats sont convoqués par le DNF pour présenter les épreuves pratiques du permis de chasse



**Actuellement, les candidats qui souhaitent réussir leur permis de chasse présentent les épreuves pratiques au camp militaire de Marche-en-Famenne.**

Celles-ci sont organisées par le DNF, le Département de la Nature et des Forêts. "Cette année, après l'examen théorique d'un taux de réussite de 81%, 593 personnes ont été convoquées pour présenter les tests", explique Valérie Duran, coordinatrice de l'examen de chasse pour le DNF.

Publicité

Des chasseurs expérimentés encadrent les candidats

Préalablement aux épreuves pratiques et théoriques, le RSHCB, le Royal Saint-Hubert Club de Belgique organisent des formations pour préparer les candidats aux examens. Pour la pratique, les candidats étaient invités à se rendre sur le site du château d'Oudoumont, à Verlaine. Dans ce formidable écrin de verdure, Manu Poswick, chasseur, explique la plus value pour lui d'être formateur pour le RSHCB : Assurer la continuité pratique de l'enseignement théorique qui, chaque année, fait découvrir à plusieurs centaines de personnes, majoritairement jeunes et aussi des "jeunes vieux", non seulement l'identification et les caractéristiques principales de quelque 107 espèces animales dont seulement 16 sont chassables, mais aussi le fait que la



biodiversité ça se crée et surtout ça s'entretient. La Nature, tant végétale qu'animale est envahissante et certaines espèces plus que d'autres. Donc pour éviter la précarité voir la disparition naturelle de certaines il faut, à tout le moins, limiter les plus envahissantes. Les formations pratiques permettent de transmettre un savoir quant aux bonnes pratiques en matière d'identification, de comportement, de techniques et d'utilisation des armes et munitions réglementaires pour des prélèvements efficaces, qui, prioritairement évitent la souffrance animale. C'est aussi l'opportunité de mettre en avant et d'encourager les nouvelles générations. Entendre des phrases comme "grâce à vous, votre enseignement, j'ouvre les yeux sur les réalités de la Nature et je la regarde autrement et avidement" est la plus belle des satisfactions".

#### Manipuler les armes en toute sécurité

De nombreux formateurs sont présents. Parmi eux, Jean-Louis Boudart, chasseur et membre de l'ABUCS, l'Association Belge pour l'Utilisation des chiens de Sang" tire des enseignements positifs au travers des conseils qu'il donne lors des journées préparatoires : Passionné d'armes et de chasse, je trouve important d'encadrer les jeunes candidats chasseurs, de leur prodiguer les conseils pour affiner leur tir tout en manipulant les armes en toute sécurité. Non seulement dans le but de réussir l'examen officiel mais bien de les mettre à l'aise lorsqu'ils pratiqueront en situation réelle. Les cours théoriques sur les chiens et la recherche au sang restent pour moi, une opportunité de faire partager ma passion des chiens, en tant que juge de travail et de conducteur agréé de l'ABUCS. La méthodologie d'" instruction militaire " a l'air de plaire à beaucoup de jeunes et de les rassurer. Cette technique semble faire ses preuves depuis quelques années".

#### La reconnaissance du permis de chasse français est abandonnée

Par le biais du ministre wallon de la chasse, Willy Borsus, le gouvernement wallon vient de décider d'abandonner la reconnaissance du permis de chasse français en Wallonie. Comme le précise le communiqué du ministre, plusieurs arguments ont été mis en avant : "La rapidité avec laquelle l'examen peut être passé, le manque de suivi et d'encadrement des candidats, la formation sommaire suivie par ceux-ci, l'absence de contrôle de l'adresse au tir, pourtant imposé par la réglementation Benelux".

Chasseur depuis de nombreuses années, Manu Poswick a un regard sur la situation française : Si nos voisins ont fait des progrès et continuent à en faire en matière de sécurité, il est tout aussi important de constater que les matières, les pratiques, les appellations et les réglementations (espèces chassables, dates d'ouverture, transport des armes, etc.) sont, dans un nombre certain de cas, très différentes. Ce qui expose les personnes utilisatrices de cette "filiale" à des erreurs plus ou moins graves, à des sanctions d'importances diverses pouvant aller jusqu'à la confiscation d'arme voir de véhicule, en passant par des amendes parfois considérables. Ayons aussi à l'esprit qu'en matière d'arme, ce n'est pas devant la justice de paix mais en correctionnelle que se retrouve le contrevenant. Il était donc fondamental et bénéfique pour tous de considérer en toute objectivité ces différences et d'admettre que l'ensemble des formations n'est pas transposable".

Les épreuves pratiques organisées par la région wallonne se termineront le 6 juin prochain.